

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 MAI 2017.

Le jeudi 18 mai 2017 à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Loïc GUEGANTON, Maire.

Date de la convocation : le vendredi 12 mai 2017.

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Madame Magali CADOUR qui a donné pouvoir à Monsieur David BRIANT, de Monsieur Mikaël LE DUFF qui a donné pouvoir à Monsieur André BEGOC, de Monsieur Patrick DROUET qui a donné pouvoir à Monsieur Loïc JEZEQUEL.

Madame Catherine VIGNON a été désignée en qualité de **secrétaire de séance**.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

La séance ouverte, le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal en date du 23 mars 2017 est approuvé à l'unanimité des Conseillers municipaux.

2. JURES D'ASSISES 2018

Conformément à la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 modifiée portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et sur le jury d'assises et à l'arrêté préfectoral n° 2017088-0001 du 29 mars 2017, il a été procédé au tirage au sort pour l'établissement de la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés d'assises.

Ont été tirés au sort :

- Madame Gaëlle GRALL épouse ALLAERT-GRALL, domiciliée 36 rue de Corn ar Gazel,
- Madame Marie-Lys ASTOUL, domiciliée 11 rue de l'Aber Benoît,
- Monsieur Bernard PAUL, domicilié 9 rue de Ty Arvor,
- Madame Sonia LE GOFF épouse MENEK, domiciliée 10 rue de Tevenn ar Reut ,
- Monsieur Christophe CADOUR, domicilié 10 rue de Keravel,
- Madame Françoise LE GORGEU, domiciliée 72 rue du Bourg.

3. SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix Pour et 2 abstentions (Magali CADOUR et Eric TANGUY), décide de répartir les subventions aux associations pour l'année 2017 de la manière présentée ci-dessous :

Associations	Montant attribué en €	Associations	Montant attribué en €
ACTIVITES SCOLAIRES ET ASSIMILEES, INSTITUTS DE FORMATION PROFESSIONNELLE	4 686,80	Tennis	501
ADEXAP	2 986,80	Badminton	152
DIWAN	800	Pétanque	195
DDEN	30	Handball	1 022
Mini tennis (intervention dans les écoles)	300	Yacht Club des Abers	236
Handball (intervention dans les écoles)	300	ACTIVITES SOCIALES ET FAMILIALES	974
MFR (Maison Familiale Rurale) de Saint Renan	60	Familles Rurales Gym	94
MFR de Plabennec	60	Atelier Créatif	66
Ireo de Lesneven	120	ALOES	278
CFA Côtes d'Armor	30	Foyer des Jeunes	300
ACTIVITES CULTURELLES, TOURISTIQUES ET DE LOISIRS	1 560	Officiers mariniers	172
Bibliothèque	322	Donne-moi la main Alexandre	64
Marcheurs de l'Aber	176	ASSOCIATIONS EXTERIEURES AVEC HABITANTS DE SAINT PABU	858
UNC	140	Dojo des Abers	297
Bridge de l'Aber	92	Gym des 3 Abers	396
Société de Chasse Pen ar Bed	26	Patiner à Plouguin	165
Douar ha Mor	304	ACTIVITES SOCIALES EXTERIEURES	1 030
Patrimoine et environnement	146	Les P'tits Bouts	30
Maison des Abers	150	Protection civile	100
L'Alchimik	204	Croix Rouge	100
DOTATION POUR LES ASSOCIATIONS OEUVRANT POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE	3 568	Alcool Assistance	50
Bibliothèque	2 178	Les Amis d'Alexis	150
CAC	300	Amicale des donateurs de sang	50
Patrimoine et Environnement	554	SNSM de Portsall	150
Douar ha Mor	446	SNSM de l'Aber Wrac'h	150
Bretagne Vivante SEPNEB	50	Secours Catholique	100
UNC : participation cérémonie Treouergat	40	Secours Populaire	100
		FNATH	50
ACTIVITES SPORTIVES	2 670	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	750
Avel Vor Football	564	L'Alchimik	750
		TOTAL	16 096,80

4. TARIFS SERVICES PERISCOLAIRES, ALSH, MINI-CAMPS.

Suite à la Commission Enfance du 3 mai 2017 et à la Commission Finances du 11 mai 2017, Madame Nadège HAVET, Adjointe au Maire déléguée à la Vie Scolaire et à l'Enfance, propose les tarifs des services périscolaires ci-dessous à appliquer à partir du 1^{er} septembre 2017.

Quotient Familial	ALSH			Accueil péri-scolaire	Restauration scolaire
	Tarif à la 1/2 journée sans repas	Tarif à la 1/2 journée avec repas	Tarif à la journée repas compris	Tarif la 1/2 heure	Tarif du repas
0-399	2,96 €	5,38 €	7,00 €	0,88 €	2,42 €
400-650	3,98 €	6,95 €	8,50 €	0,89 €	2,97 €
651-899	5,00 €	8,35 €	11,45 €	0,90 €	3,35 €
900-1199	6,02 €	9,43 €	13,50 €	0,91 €	3,41 €
Plus de 1200	7,04 €	10,51 €	15,55 €	0,92 €	3,47 €
				Petit-déjeuner : 1,50 €	

Madame Nadège HAVET propose d'appliquer pour cet été lors des mini-camps pour les enfants de l'ASLH au camping : 4 jours et 3 nuits pour les enfants de 7 à 11 ans, et 2 jours et 1 nuit pour les enfants de 4 à 6 ans

TABLEAU DES QUOTIENTS		PARTICIPATION DES FAMILLES	
QUOTIENT FAMILIAL (QF)		TARIFS POUR LES 4/6 ANS	TARIFS POUR LES 7/11 ANS
QF 1	0 à 399	34 €	68 €
QF 2	400 à 650	38 €	76 €
QF 3	651 à 899	46 €	92 €
QF 4	900 à 1199	54 €	108 €
QF 5	>1200	62 €	124 €

Approbation par 12 voix pour, 3 voix contre (Loïc JEZEQUEL, Morgane LAOT et Patrick DROUET), 4 absents (Alain DUCEUX, Magali CADOUR, Claudie LE NEL, Eric TANGUY).

5. MODIFICATION DU REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE.

Suite à la Commission Enfance du 3 mai 2017, Madame Nadège HAVET, Adjointe au Maire déléguée à la Vie Scolaire et à l'Enfance, propose de valider la modification à apporter à l'article 5 du règlement du restaurant scolaire à compter de la rentrée 2017 : « La facturation se fait au repas. Chaque repas commandé est facturé. En cas d'enfant malade, il n'y aura pas de facturation si la famille présente un justificatif médical en mairie, au plus tard à la fin du mois qui suit l'absence ». Accord par 18 voix Pour et 1 abstention (Magali CADOUR).

6. INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS.

Suite à la revalorisation des montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux au 1^{er} février 2017, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 2 abstentions (Magali CADOUR et Patrick DROUET), décide que les indemnités de fonction des élus seront calculées à partir de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

7. BP 2017 : DECISION MODIFICATIVE N°1.

Suite au vote du BP 2017, Madame OLIVIER, Responsable du Centre des Finances Publiques de PLABENNEC, nous a informé avoir commis une erreur dans les imputations du FCTVA pour 2017 pour un montant de 2 900 €. Monsieur David BRIANT, Adjoint au Maire délégué aux Finances, détaille les écritures à réaliser et confirme que les sections d'investissement et de fonctionnement restent équilibrées. Accord par 18 voix pour et 1 abstention (Magali CADOUR).

8. RECONDUCTION DE LA CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'INITIATION A LA LANGUE BRETONNE.

Depuis 2010, la Commune de SAINT-PABU est signataire avec le Conseil Départemental d'une convention de financement dans le cadre du dispositif d'initiation au breton dans les écoles primaires publiques. Par délibération en date du 25 mai 2016, le Conseil municipal avait autorisé la reconduction de cette convention pour l'année scolaire 2016-2017. Le Conseil Départemental sollicite la Commune pour savoir si elle s'engage dans le dispositif d'initiation à la langue bretonne pour la période septembre 2017-juillet 2020.

Une heure hebdomadaire de breton serait dispensée à la classe demandeuse de PS-MS de l'école de l'Aber Benoît (14 élèves de Petite section et 9 élèves de Moyenne section) pour un coût annuel de 599,70 € à la charge de la Commune (même montant en 2016/2017).

Monsieur le Maire propose de reconduire ce dispositif pour les 3 prochaines années scolaires. Accord par 17 voix pour et 2 abstentions (Magali CADOUR et Eric TANGUY).

9. DELEGATION PERMANENTE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR DEMANDER A L'ETAT OU A D'AUTRES COLLECTIVITES TERRITORIALES L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dispositions de la loi NoTRE (article 127) qui modifie l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations pouvant être accordées au Maire, en y ajoutant un 26^{ème} alinéa.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 4 contre (Eric TANGUY, Loïc JEZEQUEL, Morgane LAOT, Patrick DROUET), 1 abstention (Magali CADOUR), accorde à Monsieur le Maire une délégation permanente pour la durée du mandat en cours lui permettant de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions.

10. NOMINATION DE REPRESENTANTS COMMUNAUX A FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE (FIA).

Par délibération en date du 27 janvier 2014, la Commune de SAINT-PABU a adhéré à Finistère Ingénierie Assistance (FIA), structure émanant du Conseil Départemental. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 abstention (Magali CADOUR), nomme le Maire en tant que titulaire et Monsieur Alain DUCEUX, Conseiller délégué en tant que suppléant pour participer aux assemblées générales de FIA.

11. ACHAT TERRAIN SUITE ALIGNEMENT PARCELLES AB 66 ET 67.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 abstention (Magali CADOUR),

- Décide l'acquisition de l'alignement issu des parcelles AB 66 et 67 appartenant à Monsieur et Madame BEGOC au prix de 10 € le m²,
- Décide que les frais d'acte et de géomètre seront pris en charge par la Commune.